



Protection des oreilles

N Normes

NORME 352 : CERTIFIE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION DE L'OUÏE ET FIXE LES SEUILS SONORES À NE PAS DÉPASSER.

SNR: indice global d'affaiblissement; indique le nombre de dB dont l'équipement protège globalement. C'est un indice imprécis.

Le port d'une double protection auditive (serre-tête + bouchons d'oreille) peut s'avérer nécessaire lors de l'exécution de travaux particulièrement bruyants (120 dB et plus). Des études ont mis en évidence que l'affaiblissement fourni par les appareils combinés était inférieur à la somme des affaiblissements procurés par chacun d'eux. (source INRS, ND 1789-140-90)

